

Conseil Municipal
Le 17 octobre 1957

REPUBLIC FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Salaire des cuisinières
des cantines scolaires

Séance du 17 Septembre 1957

57 102

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Royan s'est asssemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. J.J.CASTELNAU Adjoint au Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 12 Septembre 1957

Etaient présents : MM. Castelnau, Barrot, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Kartea, Rochedercux, Chamboulan, Grussenmeyer, Guichaoua.

Représentés : M. Seugnot par M. Brotreau
M. Pouget par M. Guillaud
M. Camblong par M. Etcheber
Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Gausset par M. Barrot

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal
décide

«qu'à compter du 1er Octobre 1957, le salaire horaire des cuisinières des cantines scolaires sera porté à 135 francs

approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en année
ont signé au registre M. les membres présents



POUR EXTRAIT D'ORDRE
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

A large handwritten signature in blue ink, with an arrow pointing to the right at the end.

Approuvé :

Rochefort-sur-Mer le 22-10-1957
de tout. Pufch

Signature : illisible

Pour copie conforme
le 24.10.1957
Pour le Député-Maire,
Adjoint-Délégué.



A large handwritten signature in blue ink, with an arrow pointing to the right at the end.